



Licence logiciel achetée dans un pays tiers

Par **dingchavezz**, le **06/05/2009** à **17:08**

Bonjour,

J'aimerais savoir si une licence achetée chez la société Adobe, sur leur site internet, par le biais du store US et non le store FR, est valide en France ?

J'ai trouvé les clauses sur le site (p166 du document):

http://www.adobe.com/products/eulas/pdfs/Gen_WWCombined-combined-20080623_1026.pdf

Je n'ai rien trouvé qui interdit strictement l'achat sur un autre territoire que la France interdisant son utilisation sur notre territoire.

J'aimerais en avoir la certitude afin de procéder à mon achat.

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement.